

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS
CÔTE D'OPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION

ARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE-
SUR-MER

N° 210903

Le 13 septembre deux mille vingt et un, à seize heures, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais s'est réuni en Salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, sur une convocation en date du 10 août 2021,

OBJET :

Adhésion de
l'OTBCO à la
Centrale d'achat

Etaient présents : M. CUVILLIER, Mme JUILIEN-PEUVION, Mme LEMAIRE, Mme PASSEBOSC, M. SUSLAMARE, M. BARILLON, M. LOUVET, M. WADOUX membres titulaires du Comité de Direction,

M. CARTON, membre suppléant, représentant M. LECLERCQ
M. DAMBOISE, membre suppléant, représentant Mme BECHET
M. RAMET, membre suppléant, représentant M. BOUZIN
Mme KANDOT, membre suppléant, représentant M. SIRUGUE

Absents excusés :

M. LECLERCQ, membre titulaire représenté par M. CARTON
Mme BECHET, membre titulaire représentée par M. DAMBOISE
M. BOUZIN, membre titulaire représenté par M. RAMET
M. SIRUGUE, membre titulaire représenté par Mme KANDOT

M. FOURCROY, M. GODEFROY, M. BOUTLEUX, M. CHOCHOIS, M. DUMAINE, M. BREBION, MME CHAMAIN, M. HENNUYER, M. POUCE membres titulaires,

M. ETIENNE, M. BOURGEOIS, M. BARBARIN, Mme DRUJENT, M. FARRANDS, M. FEUTRY, Mme BARDEAUX, Mme POQUET, M. LOGIE, M. HENNEQUIN, Mme BRUNELLOT, M. LAVIEVILLE, M. LOMBART, M. WACOGNE, M. JOYE, M. REGINENSI, M. OLIVIER, membres suppléants.

M. DAMBOISE est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Adhésion de l'OTBCO à la Centrale d'achat

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a mis en place une centrale d'achat, à laquelle il est proposé à l'OTBCO d'adhérer.

L'OTBCO pourrait ainsi bénéficier des marchés passés dans le cadre de celle-ci et relatifs à la fourniture de produits divers, de prestations de service et de travaux, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables aux centrales d'achat.

La Centrale d'achat est à la fois un outil souple, l'OTBCO étant libre de recourir ou non aux marchés proposés pour passer commande et un outil sécurisé juridiquement, la CAB se chargeant pour le compte de l'acheteur de la procédure de passation des marchés publics jusqu'à leur notification.

A cette fin, un référent « centrale d'achat » sera désigné.

Aussi, il est demandé au Comité de Direction :

- de bien vouloir autoriser l'adhésion de l'OTBCO à la Centrale d'achat ;
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à celle-ci.

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221 à L2221-10 et R 2221-1 à R 2221-52,

VU le Code du Tourisme et notamment les articles L133-1 à L133-10, L134-6, R133-1 à R133-18 et R134-12,

VU la Convention Collective Nationale des Organismes de Tourisme n°3175,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 Juin 2016 instituant l'Office de Tourisme Intercommunal du Boulonnais Côte d'Opale sous la forme d'un Etablissement public Industriel et Commercial,

CONSIDÉRANT le lien existant entre l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale et la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

CONSIDÉRANT la convention d'objectifs entre l'OTBCO et le CAB,

VU la proposition de Monsieur le Président, de faire adhérer l'Office de Tourisme à la Centrale d'achat de la Communauté d'Agglomération Du Boulonnais,

ENTENDU M. Frédéric CUVILLIER, le rapporteur en Comité de Direction,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE l'adhésion de l'Office de Tourisme du Boulonnais à la Centrale d'achat de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Fait et délibéré en séance et rendu exécutoire, le 13 septembre 2021.

Le Président,
Frédéric CUVILLIER.



DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

30 SEP. 2021

